

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-44

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

- ◆ A l'initiative du Conseil Général :
 - 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.
- ◆ Actions engagées par toute autre instance :
 - 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général,
 - 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

◆ Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;
- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 €;
- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 30 novembre 2004 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

ECO 00455

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SALON DE L'ENTREPRISE LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2004**

En 2003 le Tarn-et-Garonne a été particulièrement bien mis en avant avec un stand collectif remarqué lors d'un premier salon de l'entreprise qui a eu lieu à Labège les 10 et 11 décembre 2003.

Cette première manifestation a été accueillie de façon très favorable puisque 5 000 visiteurs se sont rendus sur les lieux du salon : celui-ci a réuni les partenaires de l'entreprise pour la création, le financement, le développement et la transmission d'entreprises.

Cette opération a pour vocation de mettre en avant les attraits économiques du Tarn-et-Garonne.

Compte tenu de la réussite de l'opération en 2003, une nouvelle édition a eu lieu les 24 et 25 novembre 2004 à Labège.

Le coût de l'opération s'élève à 11 000 €HT décomposés comme suit :

Stand de 11 m ² : location surface, mobilier, matériel, plantes et aménagement	6 000,00 €
Communication : cartons d'invitation, mailing, réimpression, panneaux, objets publicitaires	5 000,00 €
TOTAL	11 000,00 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

Autofinancement	2 000,00 €
Sud-Emergences	3 000,00 €
Communauté d'Agglomération de Montauban	3 000,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	3 000,00 €
TOTAL	11 000,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **3 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du Salon de l'Entreprise.

ECO 00413

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY PAYS DE
SERRES
ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION 2004**

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres charge, par convention d'objectifs et de moyens, l'Office de tourisme de Lauzerte, outil de développement économique, de mettre en place et coordonner la politique de développement touristique du territoire.

La Communauté de Communes mène depuis 2001 un travail sur l'identité et l'image de Lauzerte et du Quercy Blanc Pays de Serres.

En 2002, l'Office du Tourisme a édité un dépliant d'appel de Lauzerte, fidèle à la charte.

En 2003, une série de fiches thématiques a été éditée par l'office du tourisme pour promouvoir et faciliter l'accès aux visiteurs à l'offre touristique (hébergement, location de vacances, restauration, sites et patrimoine, activités de loisirs, activités en famille, produits du terroir et marchés).

Le travail réalisé fait apparaître, quoiqu'il en soit, une faiblesse en matière de documents pratiques, en particulier sur les plans de village qu'il faudra améliorer, des plans guide de découverte individuelle de Lauzerte, les documents de promotion et de visite du jardin du Pèlerin, des fiches pratiques thématiques.

Ce constat a permis de mettre au point pour 2004 un nouveau plan d'actions portant essentiellement sur les documents visés ci-dessus.

Le coût de l'opération s'élève à 9 496 €HT décomposés comme suit :

Impression	2 596,00 €
Conception	4 850,00 €
Prises de vue	2 050,00 €
TOTAL	9 496,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Autofinancement	6 646,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	2 850,00 €
TOTAL	9 496,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **2 850 €** à la Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres pour la mise en place d'un plan de promotion et de communication pour 2004.

ECO 00423

**ASSOCIATION INTERCONSULAIRE DE TARN-ET-GARONNE
CONVENTION « SUD-OUEST DECOUVERTE »
A TOULOUSE LES 10 ET 11 FEVRIER 2005**

« Sud-Ouest Découverte » est une Convention d'Affaires des produits agro-alimentaires du Sud de la France. Elle a pour objectif de mettre en relation les entreprises agro-alimentaires régionales avec les acheteurs et décideurs de la distribution.

Elle est organisée par l'Association Régionale des Industries Agro-Alimentaires de Midi-Pyrénées (ARIAAMP) et la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et Alimentaires de Midi-Pyrénées (FRC2A).

Cette convention Internationale d'Affaires des Produits agro-alimentaires se déroulera à Toulouse les 10 et 11 février 2005.

Elle a regroupé en 2003, 70 entreprises de Midi-Pyrénées qui sont venues présenter leurs produits et spécialités.

A partir de cette expérience, des entreprises du département ont émis le souhait de développer des marchés à l'export et de trouver des partenaires à l'étranger.

C'est pourquoi l'Association Interconsulaire et le Service Export de la Chambre de Commerce et d'Industrie souhaitent regrouper les entreprises intéressées sous un stand commun « Tarn-et-Garonne » pour leur faciliter l'accès au marché.

Les avantages d'une participation à la Convention « Sud-Ouest Découverte » sont les suivants :

- ☞ véhiculer une image dynamique des entreprises et du département par le biais d'un stand commun « Tarn-et-Garonne »,
- ☞ participer à une manifestation internationale proche du département,
- ☞ viser un public ciblé : grande distribution française et européenne,
- ☞ aider les entreprises dans leurs prises de contact.

Le coût de l'opération s'élève à 30 950 €TTC décomposés comme suit :

Location emplacement du stand (15 espaces à 1 794 €chacun)	26 910,00 €
Frais forfaitaires de fonctionnement	3 000,00 €
Frais d'organisation	1 040,00 €
TOTAL	30 950,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation des 15 entreprises à 1 350 €	20 250,00 €
Autofinancement	3 000,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	7 700,00 €
TOTAL	30 950,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **7 700 €** à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne pour l'organisation de la Convention « Sud-Ouest Découverte » prévue les 10 et 11 février 2005 à Toulouse, étant entendu que le Conseil Général devra être bien représenté sur le stand du Tarn-et-Garonne.

La Commission demande également que la liste des entreprises participant à la convention soit communiquée avant le passage en Commission Permanente du mois de février 2005.

Cette liste vient d'être adressée au Conseil Général et présente donc les entreprises inscrites :

Société Oc' Ale
 Société Château Saint Louis
 Cave ce Lavilledieu
 Cave de Donzac
 Les Vignerons du Quercy
 Société Guymare
 Le Panache Gascon

ECO 00387

**VIS TA LOMAGNE
 ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2004 A BEAUMONT-
 DE-LOMAGNE**

Le 5 décembre 2004, a eu lieu pour la 3^{ème} année, le marché de Noël de Beaumont-de-Lomagne.

Ce marché, réalisé en partenariat avec la municipalité de Beaumont-de-Lomagne, a pour objectif de promouvoir le commerce et l'artisanat local.

Les marchés de Noël sont très prisés et ne cessent de se développer. C'est effectivement l'occasion d'accomplir quelques achats pendant la période la plus festive de l'année.

Le coût de l'opération s'élève à 1 700 €HT décomposés comme suit :

Communication	700,00 €
Animations	400,00 €
Frais administratifs	100,00 €
Divers (fournitures)	100,00 €
Rémunérations	200,00 €
Manutention	200,00 €
TOTAL	1 700,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Emplacements	700,00 €
Partenaires	400,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	600,00 €
TOTAL	1 700,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **600 €** à l'association Vis ta Lomagne pour l'organisation du Marché de Noël de Beaumont-de-Lomagne 2004.

Toutefois, la Commission rappelle que le logo du Conseil Général doit apparaître si celui-ci donne son accord à l'octroi d'une aide départementale.

ECO 00468

**SUD-QUERCY ARTISANS, COMMERCANTS ET
AGRICULTEURS DE LAFRANCAISE
REALISATION D'UN ANNUAIRE INTERCOMMUNAL DES
COMMERCANTS ARTISANS**

L'Association Intercommunale des Commerçants, Artisans et Agriculteurs participe indirectement au programme d'actions de l'O.R.C. (Opération Rurale Collective) mené par la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise (action 13).

Celle-ci a souhaité mettre l'accent sur la réalisation d'un annuaire intercommunal des Artisans, Commerçants et Agriculteurs.

Ce projet a été pensé de manière à fédérer les forces économiques du territoire. La volonté de l'association est de montrer la diversité des savoir-faire, la richesse de nos produits du terroir, stimuler les échanges et séduire une population locale qui ne peut connaître toute l'offre de ses services.

Cet annuaire sera un outil au service de l'image de marque de la Communauté de Communes, un véritable « qui fait quoi » en matière de commerce, d'artisanat, d'agriculture et de production.

Les populations destinataires de cet annuaire seront : tous les foyers de l'intercommunalité, les acteurs institutionnels, les communes voisines du territoire, les campings, les gîtes, les chambres d'hôtes.

Le coût de l'opération s'élève à 6 855 €HT décomposés comme suit :

Impression annuaire	6 215,00 €
Diffusion annuaire (publipostage)	310,00 €
Frais de communication	330,00 €
TOTAL	6 855,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Autofinancement	1 605,00 €
FISAC (sollicité)	2 250,00 €
Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise	2 000,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	1 000,00 €
TOTAL	6 855,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **1 000 €** à l'Association Sud-Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise pour la réalisation d'un annuaire intercommunal.

ECO 00493

**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL POUR L'ACTION ET
L'ANIMATION DE MOISSAC**

Salon Départemental du Bébé et du Mariage les 15 et 16 Janvier 2005

Le Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac a organisé les 17 et 18 janvier 2004, sous le hall de Paris à Moissac, le 1^{er} Salon Départemental du Mariage et du Bébé.

Compte tenu du vif succès qu'a connu cette manifestation, le G.I.A.A.M renouvelle cette expérience au concept innovant et très attractif.

Ce salon sera une fois de plus un lieu de rencontres et d'échanges entre futurs mariés, futurs parents, jeunes parents et petits enfants.

Les visiteurs pourront ainsi bénéficier de conseils pratiques et de renseignements sur les différentes politiques d'aide à la famille.

Cette année également le Service Social du Conseil Général sera très largement associé à cette manifestation, avec la présence du personnel du Pôle de Moissac.

Le coût de l'opération s'élève à 16 870 €HT réparti comme suit :

Frais de Communication	7 796,03 €
Animation	1 420,00 €
Décoration	3 981,96 €
Frais de réception	2 192,75 €
Location et gardiennage	1 479,26 €
TOTAL	16 870,00 €

Le plan de financement a été établi de la façon suivante :

Participation exposant	10 270,00 €
Entrées	2 000,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	3 000,00 €
Mairie de Moissac	600,00 €
Crédit Agricole	1 000,00 €
TOTAL	16 870,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **3 000 €** au G.I.A.A.M pour l'organisation du Salon Départemental du Bébé et du Mariage les 15 et 16 janvier 2005.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des aides sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet :

P sur l'article **657412**, sous fonction **91** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2005.....	50 000 €
- Engagement à ce jour.....	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	18 150 €
- Disponible sur l'exercice 2005.....	31 850 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 30 novembre 2004,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes d'un volume global de 18 150 €:
 - **3 000 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du Salon de l'Entreprise les 24 et 25/11/2004, (ECO 00455)
 - **2 850 €** à la Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres pour la mise en place d'un plan de promotion et de communication pour 2004, (ECO 00413)
 - **7 700 €** à l'Association Interconsulaire pour l'organisation de la Convention Sud-Ouest Découverte les 10 et 11 février 2005 à Toulouse, (ECO 00423)
 - **600 €** à l'Association « Vis ta Lomagne » pour l'organisation du Marché de Noël de Beaumont de Lomagne 2004, (ECO 00387)
 - **1 000 €** à l'Association Sud Quercy Artisans, Commerçants et Agriculteurs de Lafrançaise pour la réalisation d'un annuaire intercommunal, (ECO 00468)
 - **3 000 €** au GIAAM par l'organisation du Salon départemental du Bébé et du Mariage les 15 et 16 janvier 2005. (ECO 00493)
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-45

**CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE
PROMOTION DES METIERS**

Par délibération en date du 22 janvier 1987, notre Assemblée a voté la mise en place de crédits d'action sectorielle et approuvé le règlement intérieur régissant cette aide.

Par délibération en date du 1^{er} février 2000, notre Assemblée a poursuivi cette politique en faveur de la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 30 novembre 2004 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants.

ECO 00478

**CHAMBRE DE METIERS
JOURNEE CREATION REPRISE D'ENTREPRISES DU
7 OCTOBRE 2004**

Le 14 octobre 2003, la Chambre de Métiers lançait une première : les journées portes ouvertes, dans le cadre de la semaine nationale de la création-reprise dans l'artisanat.

Le succès rencontré lors de cette première initiative a amené logiquement à renouveler ce type de manifestation, qui a eu lieu le 7 octobre 2004 à la Chambre de Métiers.

La création et la reprise d'entreprises dans le secteur de l'artisanat participent à l'un des courants les plus porteurs de l'économie française. Le Tarn-et-Garonne ne déroge pas à la règle avec une progression des créations-reprises sur les dernières années.

Les chiffres en augmentation prouvent que la création ou la reprise d'entreprise sont une constante du développement économique de notre département.

La Chambre de Métiers souhaite, dans ce contexte, faciliter l'acte de recherche d'informations.

Cette journée s'est donc organisée autour de 5 pôles à thématiques spécifiques :

- ☞ Pôle Centre de Formalités-Répertoire des Métiers,
- ☞ Pôles Conseils Entreprises,
- ☞ Pôle Social,
- ☞ Pôle Expert-Comptable,
- ☞ Pôle Femmes.

Deux objectifs majeurs ont pu être atteints pendant cette journée à savoir :

- ☞ Améliorer la qualité des créations ou des reprises d'entreprises en facilitant l'accès à l'information et au conseil en assurant, sur une journée, l'accueil sans rendez-vous, de toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans l'artisanat,
- ☞ Développer l'esprit d'entreprendre en ciblant notamment le public jeune.

Le coût de l'opération s'élève à 6 400 €TTC décomposés comme suit :

Ingénierie	1 000,00 €
Communication	4 000,00 €
Frais divers (reprographie, frais administratifs)	1 200,00 €
Frais de réception	200,00 €
TOTAL	6 400,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Autofinancement	3 250,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	3 150,00 €
TOTAL	6 400,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de **3 150 €** à la Chambre de Métiers pour l'organisation de la journée « Portes Ouvertes à la création-reprise dans l'artisanat ».

CHAMBRE DE METIERS MANIFESTATIONS ORGANISEES POUR LA PROMOTION DU PAIN DU TARN-ET-GARONNE

La Chambre de Métiers, en partenariat avec la Chambre Professionnelle de la Boulangerie, a participé à un certain nombre de manifestations visant à promouvoir le pain du Tarn-et-Garonne.

Ces manifestations, dont vous trouverez, ci-dessous, le détail, ont toutes eu le même vecteur : présenter les différentes phases de la fabrication du pain du Tarn-et-Garonne, en forme de main, et le proposer en dégustation à l'ensemble des visiteurs.

Les actions doivent être envisagées d'un point de vue économique et promotionnel : elles ont aussi permis à l'ensemble des artisans-boulangers participant de mieux faire connaître leur savoir-faire dans ce domaine ; elles ont donc permis de « promouvoir » et leur profession et leurs produits.

Au delà de l'organisation de ces manifestations, les professionnels de la boulangerie (boulangers et minotiers) ont pour objectif majeur de produire un pain tarn-et-garonnais de consommation quotidienne afin d'assurer des volumes.

Les différentes manifestations sont les suivantes :

1°) – « Jazz à Montauban », fête des 400 coups, course à pied Montauban-Valence-d'Agen (ECO 00473)

Le coût de l'ensemble de ces manifestations s'est élevé à 3 680 €TTC et se décompose comme suit :

Matières premières	3 180,00 €
Publicité	200,00 €
Déplacement des animateurs	150,00 €
Frais de repas	150,00 €
TOTAL	3 680,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation de la Chambre Professionnelle de la Boulangerie	1 880,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	1 800,00 €
TOTAL	3 680,00 €

**2°) – Fête du pain à la Ferme de Ginals le 24 juillet 2004
(ECO 00472)**

Le coût de l'opération s'est élevé à 2 800 €TTC et se décompose de la façon suivante :

Matières premières	900,00 €
Déplacement fournil ambulant	450,00 €
Déplacement des animateurs	400,00 €
Frais de repas	200,00 €
Location moulin électrique (+ animateur ½ journée)	850,00 €
TOTAL	2 800,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation de la Chambre Professionnelle de la Boulangerie	1 610,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	1 190,00 €
TOTAL	2 800,00 €

**3°) – Fête du pain à la Tome du Ramier le 22 août 2004
(ECO 00471)**

Le coût de l'opération s'est élevé à 3 800 €TTC et se décompose de la façon suivante :

Matières premières	1 300,00 €
Déplacement fournil ambulant	150,00 €
Déplacement des animateurs	350,00 €
Frais de repas	180,00 €
Location moulin électrique (+ animateur ½ journée)	1 820,00 €
TOTAL	3 800,00 €

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participation de la Chambre Professionnelle de la Boulangerie	2 190,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	1 610,00 €
TOTAL	3 800,00 €

4°) – Fête du pain à la Fête de la terre à Saint-Hilaire les 24 et 25 août 2004 (ECO 00470)

Le coût de l'opération s'est élevé à 2 800 €TTC et se décompose de la façon suivante :

Matières premières	1 300,00 €
Déplacement fournil ambulant	150,00 €
Déplacement des animateurs	300,00 €
Frais de repas	200,00 €
Location moulin électrique (+ animateur ½ journée)	850,00 €
TOTAL	2 800,00 €

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Participation de la Chambre Professionnelle de la Boulangerie	1 610,00 €
Conseil Général (subvention sollicitée)	1 190,00 €
TOTAL	2 800,00 €

Après examen du dossier, la Commission se prononce favorablement quant à l'octroi de subventions départementales à la Chambre de Métiers pour promouvoir le pain de Tarn-et-Garonne pour les opérations susvisées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des aides sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental à l'article **657415, sous-fonction 91 (Mission Export et Crédits d'Action Economique)**

Autorisation de Programme 2005	25 000 €
Engagé antérieurement	0 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	8 940 €
Disponible	16 060 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission départementale de promotion réunie le 30 novembre 2004,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde à la Chambre de métiers de Tarn-et-Garonne, les subventions suivantes d'un volume global de 8 940 €:

- **3 150 €** pour l'organisation de la journée « Portes Ouvertes à la création-reprise dans l'artisanat » (ECO 00478),

Promotion du pain du Tarn-et-Garonne

- **1 800 €** dans le cadre de la manifestation « Jazz à Montauban », fête des 400 coups et course à pied Montauban – Valence d'Agen (ECO 00473),
- **1 190 €** dans le cadre de la manifestation « fête du pain à la ferme de Ginals » qui s'est déroulée le 24 juillet 2004 (ECO 00472),
- **1 610 €** dans le cadre de la manifestation « fête du pain à la Tome du Ramier » qui s'est déroulée le 22 août 2004 (ECO 00471),
- **1 190 €** dans le cadre de la manifestation « fête du pain à la fête de la Terre à Saint-Hilaire » (ECO 00470).

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 (Mission export et Crédits d'action Economique).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,